



COMMUNE DE SALIVES

-

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2023

Le lundi 21 août 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Charles SCHNEIDER, Maire
M. Roland METZGER, M. Norbert RAMAGET, Adjoints
M. Christophe BERG, Mme Hélène BOYON, Mme Charlotte DEHER, M. Gilles GENOUD,
M. Silvère GOLMARD, M. Jacques MILLIERE et Mme N'DIAYE Anne-Fatou.

Était absent :

M. Éric RUESCH

DELIBERATION N° 2023-08-001 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Monsieur Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N° 2023-08-002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12/06/2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 12/06/2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023.

DELIBERATION N° 2023-08-003 SUBVENTION « VILLAGE COTE D'OR »

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le remplacement et la mise aux normes de l'éclairage de la Salle des Fêtes et de la Salle de l'Abreuvoir d'un montant global de 10 630,22 €.

La Commune pourrait prétendre à la subvention Départementale « Village Côte d'Or ».

La subvention est calculée sur le montant hors taxes du projet au taux de 50 %. Le montant de la subvention est plafonné à 5 000 €.

Le dossier doit être déposé avant le 30/09/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de remplacement et de mise aux normes de l'éclairage de la salle des fêtes et de la salle de l'Abreuvoir pour un montant de 10 630,22 € HT
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Village Côte d'Or
- Définit le plan de financement suivant :

Subvention Village Côte d'Or	5 000,00 €
Autofinancement de la Commune	5 630,22 €
- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- Atteste de la propriété communale de la salle des fêtes et de la salle de l'Abreuvoir

DELIBERATION N° 2023-08-004

VENTE DE TERRAIN

Le Maire présente au conseil municipal une proposition d'achat reçue le 26 juin 2023 pour la parcelle ZD 95 (lot °24) situé au lotissement les Prenets III.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Monsieur BESSIERE Loïc et Madame LENOIR Giselle, le lot n°24 (ZD95) du lotissement « Les Prenets III» pour une superficie de 969 m² au prix de 3€ le m².
- Charge le Maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

DELIBERATION N° 2023-08-005

CESSION CHEMIN CEA

Une Enquête Publique a été réalisée du 16 juin 2023 au 04 juillet 2023 concernant la cession au CEA de Valduc du tronçon de la voie communale dite du quartier.

Le Commissaire enquêteur, Monsieur Pierre ALEXANDRE, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la vente d'un tronçon de la voie communale dite du quartier au CEA Valduc au prix de 330€.
- Rappelle que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- Charge le Maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

DELIBERATION N° 2023-08-006

REMBOURSEMENT DE CAUTION

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise ARMATURE FERRACIER a quitté le logement situé 8 Rue d'Amont en date du 09 juillet 2023.

Aucune dégradation n'ayant été constatée, il propose de restituer la caution de 1300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de restituer à l'entreprise ARMATURE FERRACIER la somme de 1 300€ correspondant à l'intégralité de la caution versée lors de la signature du bail.

DELIBERATION N° 2023-08-007
REGLEMENT SALLE DES FETES

Monsieur GENOUD Gilles présente au Conseil Municipal, le nouveau règlement rédigé pour les locataires de la Salle des Fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement de la Salle des Fêtes de Salives.

DELIBERATION N° 2023-08-008
AMENAGEMENT LOGEMENT 7 RUE D'AMONT

Le Maire propose au conseil municipal de demander à l'agent technique de réaliser un rafraichissement du logement situé 7 Rue d'Amont.

Monsieur MILLERE Jacques estime qu'un rafraichissement ne serait pas suffisant et que des travaux d'isolation seront nécessaires.

Monsieur GENOUD Gilles rappelle qu'il faudrait désherber le terrain de ce logement.

Le conseil municipal décide, avant d'évoquer la rénovation de ce logement, de faire réaliser un diagnostic énergétique.

DELIBERATION N° 2023-08-009
TERRAIN MULTISPORT / TENNIS

Deux demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour la réfection des terrains de tennis et pour l'aménagement d'un terrain multisport.

Une réponse est attendue courant septembre.

Aujourd'hui trois subventions nous ont été accordées :

- DETR : 17 137,00 €
- Département : 17 173,80 €
- Région (multisport) : 7 231.00 €

Le Maire se propose de reprendre contact avec la société AJ3M pour revoir avec eux leur proposition.

DELIBERATION N° 2023-08-010
FLEURISSEMENT

La Maire propose de mettre l'accent sur le fleurissement du village et de prévoir l'achat de plantes pour l'année prochaine.

Certains habitants de la Commune se sont proposés pour aider au fleurissement ou pour donner des fleurs.

Madame DEHER Charlotte s'occupera du fleurissement en lien avec l'agent technique et les bénévoles de la commune.

DELIBERATION N° 2023-08-011
ACHAT DE MATERIEL

Le Maire informe le conseil qu'il s'est renseigné sur l'achat de matériel électrique de la marque STIHL pour l'entretien de la commune. Deux devis ont été reçus. Il souhaite investir dans un système de batterie à porter sur le dos avec différents outils s'y raccordant.

Monsieur GOLMARD Silvère met en avant le poids important de la batterie qui pourrait être inconfortable pour l'agent selon le temps d'utilisation.

Monsieur le Maire va contacter le commercial de l'entreprise afin d'être conseillé sur l'utilisation et le confort de ce matériel.

DELIBERATION N° 2023-08-012
MODIFICATION DES REGLES DE CIRCULATION

Le Maire signale la dangerosité de certaines intersections de la Commune et notamment au hameau de Larçon et de Préjelan et souhaite se renseigner auprès du Département pour passer l'ensemble de la Commune en priorité à droite.

Monsieur GOLMARD Silvère propose de rappeler le caractère prioritaire de la commune mais de ne pas supprimer les stops et plus particulièrement celui vers le « point information ».

Monsieur MILLERE Jacques propose de relancer les études de la traversée de Salives et d'étudier simultanément les règles de circulation.

DELIBERATION N° 2023-08-013
VENTE DE BOIS

Le Maire informe d'une recette exceptionnelle de 61 721,00 € sur la vente de bois.

Il précise que cette vente concerne les grumes et les houppiers et bien que cette recette soit intéressante, il regrette le manque d'explications fournies par l'ONF lors des ventes de bois.

Monsieur MILLIERE Jacques va contacter l'agent de l'ONF qui s'occupe de la commune afin d'évoquer ce point avec lui.

DELIBERATION N° 2023-08-014
DEROGATIONS SCOLAIRES / FRAIS DE SCOLARITE

La Commune a reçu en date du 20/07/2023 une demande de dérogation pour la scolarisation d'un enfant sur la Commune d'Aignay-le-Duc.

Après contact avec l'Association des Maires de France, il s'avère que la commune de résidence n'est pas tenue de contribuer financièrement à cette scolarisation si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation de l'enfant concerné et si elle assure directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants.

La Commune ayant la capacité d'accueil nécessaire et proposant un accueil périscolaire et la cantine le midi par l'intermédiaire de la communauté de communes, le Maire propose de refuser cette dérogation.

Monsieur BERG Christophe ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 pour et 2 abstentions, refuse cette dérogation scolaire.

AFFAIRES DIVERSES

Point chaufferie : Les travaux ont été réceptionnés fin juin. Toutes les factures sont à présent réglées et les demandes de solde de subventions sont en cours. Une fuite a été détectée à proximité du 7 rue de la Borde. Une intervention est prévue début septembre.

Vente point information : Le dossier est en cours. Nous sommes toujours en attente des instructions du Notaire pour la signature.

Chapelle de Pregelan : Les vitraux offerts par Monsieur SMITH seront posés d'ici 15 jours / 3 semaines. Monsieur MILLERE Jacques s'occupera de la sécurisation dans la foulée. L'agent technique est intervenu en juillet et d'autres travaux d'entretien sont à prévoir. Monsieur KIEFFER Jean-Paul nous a proposé son aide.

Ville à Joie : La Commune accueillera de nouveau « La Ville à Joie » le vendredi 13 octobre 2023.

Fenêtres du restaurant : Il devient urgent de changer les fenêtres du restaurant. Ce bâtiment étant en location avec un bail commercial, la Commune ne pourra pas bénéficier de subvention.

Porte fenêtre arrière / Verrière Salle des Fêtes : Monsieur GENOUD a localisé les fuites de la verrière de la salle des fêtes, il signale également un problème sur la porte arrière de la salle. Monsieur MILLERE interviendra sur ces deux points.

Pose de poubelles et cendriers place du Donjon : Monsieur le Maire propose la pose de poubelles et de cendriers sur la place du donjon. Deux poubelles neuves ont été trouvées sous l'école et un cendrier sera acheté.

Programmation éclairage public : Le changement d'Horaire proposé lors du dernier conseil n'a pas été effectué. Chaque intervention du prestataire hors des visites annuelles nous sera facturée. Le conseil municipal souhaiterait pouvoir modifier lui-même la programmation de l'éclairage public.

Eglise : Madame DEHER Charlotte rappelle qu'il y a des trous dans la frisette de l'église. Monsieur GOLMARD Silvère informe qu'il reste des tuiles à changer mais que la majeure partie avait déjà été remplacée.

Ecole : Madame BOYON Hélène signale que la connexion internet de l'école ne fonctionne pas correctement. Il faut contacter le société Paritel pour résoudre ce problème. Le passage à la fibre n'est pas envisageable tant que nous sommes engagés avec Paritel.

Local poubelles : Un local poubelle a été créé pour les logements situés 2 rue d'Amont et 2 Grande Rue afin d'éviter d'avoir des sacs de déchets sur la voirie.

Nuisances sonores : Un rappel sera fait à la population sur les respects des horaires dans la lutte contre les nuisances sonores.

Travaux logements : Monsieur le Maire propose de demander à l'agent technique la remise en état des menuiseries extérieures du logement 2 Rue d'Amont. Monsieur METZGER Roland informe que des travaux vont être nécessaires dans le logement 8 Rue d'Amont.

Lignes Préjelan : Madame BOYON Hélène demande à ce que les lignes électriques et téléphoniques soient enterrées au hameau de Préjelan.

Clôture de la séance à 22h00